



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 26 MARS 2019

Convocations adressées le 21 mars 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 9

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Patrick CHALON ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Sébastien MARAIS ; Yves MASSOT ; Brigitte PINEAU ; Bernard PLAT ; Christian BRAULT ; Michel PADONOU ; Jacques JOSELON

Absent(s) excusé(s) :

Christophe BOUCHET ; Philippe BRIAND ; Bernard LORIDO ; Wilfried SCHWARTZ ; Michel GILLOT

Suppléants présents mandatés par des titulaires :

Michel PADONOU par Alain BENARD

Titulaire ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT par Christophe BOUCHET ; Sébastien MARAIS par Philippe BRIAND ; Patrick CHALON par Bernard LORIDO ; Frédéric AUGIS par Wilfried SCHWARTZ

Secrétaire de séance :

Patrick CHALON

C 19/03/10 – ADHESION DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

Monsieur Frédéric Augis, Président, présente le rapport suivant :

Créé en 1989 par dix villes pionnières, le Club des Villes et Territoires Cyclables rassemble aujourd'hui plus de 2000 collectivités territoriales : communes, intercommunalités, départements, régions représentant plus de 40 millions d'habitants.

Cette association a pour objet de créer une dynamique entre les Villes Françaises et d'Europe, afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain.

L'action du Club des Villes et Territoires Cyclables s'articule autour de trois axes :

1. Favoriser les échanges d'informations et d'expérience sur les politiques cyclables dans les agglomérations.
2. Etre l'interprète des collectivités locales auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur des vélos.
3. Ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes (Etat, industrie du cycle, associations d'usagers) pour faire évoluer la réglementation.

Le Plan de Déplacements Urbains adopté en décembre 2013 propose de « faire des modes actifs une solution au quotidien » et se donne comme objectif d'augmenter la part modale des cycles de 4 à 9% en 2023. Ainsi, le Syndicat des Mobilités de Touraine propose de nombreuses actions pour le développement de la pratique cyclable : Accueil Vélo et Rando, abris vélo, Vélociti...

Adhérer au Club, c'est permettre au Syndicat des Mobilités d'intégrer un réseau dynamique, de partager analyses et expériences, d'avoir accès à un centre de ressources et de prospective afin de poursuivre le développement d'une politique cyclable répondant aux enjeux de mobilité et de protection de l'environnement et de la santé.

L'adhésion au Club est soumise à cotisation. La cotisation du Syndicat des Mobilités s'élève pour l'année 2019 à 2 182,37 € HT.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association « Club des Villes et Territoires Cyclables » en qualité de membre partenaire pour un montant de 2 182,37 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité

**Pour extrait conforme et
certification du caractère exécutoire,**



Le Président,

Frédéric AUGIS